

## Conseil Ecole Doctorale 519 DU 11 juin 2019

### Salle de séminaire, collège doctoral européen

#### Membres présents

Présents : William Gasparini (directeur ED), Dominique Lenfant (directrice adjointe), Claire Metz (SULISOM), Sarah Schimchowitch (LPC), Jacques Audran (LISEC), Catherine Maurer (ARCHE), Jean-Philippe Heurtin (SAGE), Philippe Quenet (ARCHIMEDE), Maurice Carrez (DYNAMIE), Florence Rudolf (AMUP), Marie-Claire Vitoux (Maître de conférence honoraire), Régine Battiston, (Responsable des Formations doctorales SHS à l'UHA), Roberto Fasino (Conseil de l'Europe), Jean-Philippe Droux et Sandrine Knobé (représentantes personnel administratif), Lilli Soussoko, Victoria Sachse, (représentants élus des doctorants), Pascale Merlin (secrétaire ED).

Excusés : Jean-Philippe Viriot-Durandal, Many Holly

PV du 31 janvier 2019 approuvé

#### Informations

Décès d'une doctorante -Marlène Anstett- et d'une membre du Conseil de l'ED, Catherine Duvette (IGR à Archimède).

Jean-Philippe Droux (IE CNRS) remplace Catherine Duvette au Conseil de l'ED. Cathy Blanc-Reibel sera suppléante.

**Prix de thèse Unistra** : sur 18 candidats pour notre ED, cinq dossiers ont été classés et proposés à l'université par le Conseil scientifique de l'ED ; 2 prix de thèse ont été obtenus (Dynamie, ARCHE).

**Exonération des frais d'inscription pour les doctorants soutenant avant fin décembre** : en cas de soutenance avant le 31 décembre, les doctorants ne paient plus les frais d'inscription, mais ils doivent remplir un formulaire « demande d'inscription avec exonération des frais d'inscription » et fournir les informations suivantes à la réinscription : date prévisionnelle de soutenance, composition du jury, résumé de thèse et rapport de CST.

**Comités de suivi de thèse -bilan de la nouvelle procédure de remontée des rapports au secrétariat de l'ED** : les doctorants sont globalement satisfaits. Le recueil des signatures par le Directeur d'unité de recherche (puis la transmission des rapports à l'ED) a relativement bien fonctionné, sauf exceptions. A l'UHA c'est le doctorant qui rassemble les signatures.

Pour rappel, après la 2<sup>ème</sup> année, la réinscription ne peut se faire que s'il y a un rapport de CST. En réponse à une demande, William Gasparini rappelle que, conformément à l'arrêté de 2016, la durée de thèse est de 3 ans pour les plein temps financés, 6 ans pour les autres (non financés, salariés). Au-delà, la réinscription devient dérogatoire, sur avis motivé. Uniquement pour les salariés et les non financés, l'ED accepte une 7<sup>ème</sup> année de réinscription et, exceptionnellement, une 8<sup>ème</sup> année, pour des raisons motivées et objectives.

**Journée doctorale Grand Est à l'université de Lorraine** : sur le thème « Espaces et territoires à la croisée des SHS ». Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> édition des JE Grand Est en SHS. Comme pour la 1<sup>ère</sup> édition à Strasbourg, celle de Nancy a été une réussite et a permis aux doctorants en SHS du Grand Est d'échanger : 24 doctorants issus

des 3 ED du Grand Est ont communiqué (dont 10 strasbourgeois). La 3<sup>e</sup> aura lieu à Reims en 2020. L'UHA organise également des journées doctorales ouvertes aux doctorants en SHS de Strasbourg. Pour information, la thématique de la prochaine journée doctorale UHA sera : « Dissimulation ». Les actes sont publiés sur la plate-forme de la revue mulhousienne.

**Conditions d'admission en doctorat** : pour les étudiants de Master candidats au doctorat en SHS, « l'aptitude à la recherche » est requise, conformément à l'arrêté de 2016 : obligation de fournir le mémoire de recherche ou, à défaut, une production scientifique permettant de vérifier l'aptitude à la recherche du candidat (rapport scientifique, article scientifique, chapitre d'ouvrage, ...).

### **Concours contrats doctoraux**

#### ***Contrats Région***

Rappel : le CS de notre ED a fait remonter des candidatures évaluées A et A+ sans les classer ; les dossiers subissent une triple évaluation = conseil scientifique de l'ED, agence externe sollicitée par le Conseil régional avec évaluation par des pairs, conseil régional

Notre ED a obtenu 2 CD Région financés à 100% : LPC sur l'effet des valeurs socio-culturelles sur les jugements des risques nucléaires (cas de Fessenheim) et SULISOM sur les violences conjugales

Le conseil d'ED a décidé de poursuivre le mode d'évaluation : un rapporteur/dossier ; le conseil scientifique évalue A+, A ou B ; ne pas classer au sein de l'UR

#### ***Contrats doctoraux Idex internationaux***

1 CD IdEx Programme doctoral international : ARCHE (sur 7 projets soumis pour notre ED et sur 26 dossiers "contrats doctoraux" déposés par l'Unistra)

12 juillet : audition du candidat par la commission IdEx

**Dépôt de candidature « contrats fléchés »** : Ecole française de Rome, d'Athènes (3 candidatures) ; Appel à contrat fléché « Radicalisation »

#### ***Concours Contrats doctoraux d'établissement***

Décision de fixer des tranches de 7 HDR pour un admissible : SAGE/Dyname/ARCHIMEDE/ARCHE = 3 admissibles ; LISEC = 2 admissibles ; LPC, E3S, Sulisom = 1

Total = 17 admissibles pour 9 CD cette année (8 l'an dernier)

+ 1/UR pour liste complémentaire

Décision de noter les dossiers pour l'admission (et non de les évaluer A, B, C) et de modifier l'évaluation pour le concours afin d'équilibrer l'oral et les notes du dossier universitaire : 50 points/100 pour le dossier (master et mémoire) contre 70/100 auparavant ; 50 points/100 pour l'oral.

Introduction d'une liste complémentaire de candidats en cas de désistement au cours de la phase de traitement et évaluation des admissibles (possibilité pour chaque UR de proposer 1 admissible maximum en liste compl.). Les UR ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 12h pour changer avec liste compl. Si aucun changement n'est annoncé à cette date, seront retenus les candidats de la liste principale.

### **Règlement intérieur de l'ED**

Vote de la mise à jour/actualisation du RI + proposition de rajouter : « Les contrats doctoraux sont attribués par chaque établissement selon des modalités propres (Unistra, UHA) ».

Après débat, il est décidé que le règlement intérieur sera rédigé en écriture inclusive (vote à la majorité : 6 pour, 4 contre, 5 ne se prononcent pas). Florence Rudolf (AMUP) propose de reprendre le RI et le rédiger en écriture inclusive

### **Insertion professionnelle des docteurs.**

William Gasparini propose de lancer une réflexion sur l'insertion professionnelle des docteurs de notre ED en lien avec la stratégie des unités de recherche en la matière. Spécificité de notre école doctorale : Au contraire des sciences « dures », beaucoup sont salariés.

Rappel des résultats de l'enquête ORESIP 2019 (enquête sur les sortants 2015) : sur 50 diplômés de notre ED en 2015, 30 répondants : 15 demandes de qualification et 12 qualifiés ; 29/30 en emploi en 2017 dont 18 dans la fonction publique, 11 dans le privé (marchand et non marchand) – pour 55% des répondants, le doctorat a été déterminant dans le recrutement. Chaque unité de recherche pourrait affiner ces résultats. Depuis 2018 : validation par l'université de Strasbourg de l'inscription du doctorat au registre national des certifications professionnelles (RNCP) au plus haut niveau du cadre européen des certifications (niveau 8 - EQF « Savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines »).

Un chargé de mission (ancien directeur d'ED) « Insertion doctorants » a été nommé à l'université de Strasbourg (Yves Rémond).

Propositions :

-Prévoir de donner une information -au niveau de l'ED et des UR- sur les métiers de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MCF, IGR, IGE...), sur les appels à projet de recherche (ANR ...).

-Organiser avec les élus doctorants une rencontre ouverte à tous les doctorants de l'ED sur les débouchés après la thèse. Inviter des docteurs de notre ED en emploi pour présenter leur parcours professionnel. Faire coïncider cette rencontre avec les élections doctorants (mars ou avril 2020 ?).

-Quel est le recrutement auprès des entreprises ? Demander à l'Espace avenir de l'université d'organiser une rencontre entre des recruteurs/DRH d'entreprise et des doctorants.

### **Calendrier pour les prochaines réunions**

- **19 novembre 2019 : journée d'accueil/de rentrée de l'école doctorale** au collège doctoral européen. Toutes les informations sur le fonctionnement de l'ED, des formations doctorales, le calendrier des formations... sont données le matin. Il est impératif pour les nouveaux inscrits en D1 d'y participer. William Gasparini demande aux directeurs d'UR de relayer l'information. L'après-midi, une conférence inaugurale est prévue (Gérard Noiriel, directeur de recherche à l'EHESS), permettant d'attirer tous les doctorants de l'ED 519.
- 11 septembre 2019 : réunion du bureau de 10h à midi (subventions des doctorants)
- 24 septembre 2019 : 9h à midi, 2<sup>ème</sup> commission dérogatoire pour les demandes d'admission des étudiants étrangers et pour les étudiants ayant entre 13 et 14/20 en Master. Pour rappel, seuls les étudiants obtenant un 14/20 en M2 avec un minimum de 13 pour chaque semestre peuvent être admis directement en doctorat.
- 15 octobre : 14h – 16 h Conseil de l'école doctorale

## **DIVERS**

Intervention de M. Fasino du Conseil de l'Europe, membre externe de notre ED : il annonce la possibilité de stages pour des doctorants au Conseil de l'Europe, entre 4 et 8 semaines, non gratifiés, sur la base de profils en lien avec les travaux en cours de l'Assemblée parlementaire du Conseil. Il sollicite également les chercheurs sur des sujets en lien avec la politique dans le sport, protection du patrimoine, l'éducation dans la société numérique...). Son département produit des rapports et des recommandations.